



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	FEUILLET N°
ARRÊTÉ ANNULANT L'ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° ADM/2024/012 DE DÉBIT DE BOISSONS DE 2ème CATÉGORIE	Arrêté du 04/04/2024 N° : ADM/2024/024

VU le décret n° 2001-1070 du 12 novembre 2001 relatif aux dérogations temporaires d'ouverture de débit de boissons.

VU les articles L 2212-1 et L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU les articles L3321-1 et L3334-2 alinéa 1 du Code de la Santé Publique.

VU la demande formulée par Madame Patricia ROUSSEAU, Présidente et représentante de l'association Association Sportive Luynoise - Section Judo, en vue d'obtenir l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons de 2ème catégorie à l'occasion d'un tournoi de rugby.

DATE	DEMANDEUR	MANIFESTATION	LIEU
06/04/2024	Association Sportive Luynoise - Section Rugby	Tournoi école de Rugby	Les Varennes

VU le mail en date du 04/04/2024 de Madame Patricia ROUSSEAU, Présidente et représentante de l'Association Sportive Luynoise - Section Rugby, demandant l'annulation de l'arrêté ADM/2024/012 en raison de l'annulation de la manifestation du 06/04/2024,

ARRÊTÉ

Article 1 :

L'arrêté n° ADM/2024/012 est annulé.

Article 2 :

Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de l'exécutif.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir au Tribunal Administratif d'Orléans (28 rue de la Bretonnerie à ORLÉANS (45057), dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la ville.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera notifiée au demandeur pour lui servir de titre et transmis à la Préfecture et la Gendarmerie Nationale.

COMMUNE DE LUYNES	EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE ARRÊTÉ DU 04/04/2024 - N° ADM/2024/024 - PAGE 2/2	FEUILLET N°
OBJET	AUTORISANT L'OUVERTURE TEMPORAIRE DE DÉBIT DE BOISSONS DE 2ème CATÉGORIE	

Certifié exécutoire par :

- Sa publication sur le site internet de la commune le : 10-04-24
- La notification au demandeur par mail le : 10-04-24

Fait à LUYNES, le 04/04/2024

Pour le Maire et par délégation,
Adjointe au Maire déléguée à
L'Administration Générale
Sylviane FORTUN

